



Bulletin Officiel

N° 3596

Mardi 11 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIRME ET RETIRE LA NOTE DE SOUTIEN DE L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	2
FITCH CONFIRME LA NOTE NATIONALE A LONG TERME ATTRIBUEE A TUNISIE FACTORING A 'BBB(TUN)'; PERSPECTIVE STABLE	2-3
FITCH CONFIRME LA NOTE NATIONALE A LONG TERME ATTRIBUEE A ATTIJARI LEASING A 'BB+(TUN)'; PERSPECTIVE STABLE	3
FITCH CONFIRME LA NOTE NATIONALE A LONG TERME ATTRIBUEE A ARAB TUNISIAN LEASE A 'BBB(TUN)'; PERSPECTIVE STABLE	4

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	5
-----------------------------	---

ERRATUM

ERRATUM DE MAC SA, RELATIF A L'OPF ET PLACEMENT GARANTI «CARTHAGE CEMENT»	6
---	---

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement»	7-14
--	------

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »	15
------------------------------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDE

FCP AXIS AAA	15
--------------	----

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -: AGO ET AGE	16
ARAB TUNISIAN BANK : AGO	17
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR: AGO	17
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- : AGO ET AGE	18
SOCIETE MAGASIN GENERAL: AGO ET AGE	19
AXIS TRESORERIE SICAV : AGO	19
ASSURANCES SALIM: AGO ET AGE	20

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »	21
--	----

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-	21
---	----

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
ATTIJARI LEASING

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme et retire la note de soutien de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

Fitch Ratings Londres/ Paris/Tunis – 10 mai 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note de soutien extérieur '2' attribuée à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) puis a retiré cette note. L'agence n'assurera plus la notation ni la couverture analytique de cet émetteur.

Le critère applicable « Global Financial Institutions Rating Criteria » est disponible sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2010 - AS - 451

— *** —

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring à 'BBB(tun)'; Perspective Stable

Fitch Ratings - Londres/Paris/ Tunis – 11 mai 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring (TF) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Tunisie Factoring (TF) reflètent une gestion des risques prudente et le maintien d'un ratio de solvabilité confortable. Elles tiennent également compte de sa taille limitée et d'une concentration importante des risques par adhérent.

Malgré le ralentissement de l'activité dû à la conjonction d'un contexte économique plus difficile avec une concurrence plus agressive dans l'affacturage, les indicateurs de rentabilité de TF demeuraient satisfaisants en 2009, avec des taux de rendement opérationnels des fonds propres moyens et des actifs moyens de 18,6% et 3% respectivement. Selon Fitch, il est probable que cette tendance persiste en 2010.

Le portefeuille de créances de TF demeure sain. Le taux d'actifs classés n'était que de 2,2% à fin 2009, totalement couvert par les provisions. Bien que les 20 plus gros risques représentaient 153% des fonds propres à fin 2009 (déduction faite des assurances crédit), cette concentration des risques par adhérent était compensée par une certaine division des risques par débiteur.

Le ratio de solvabilité de TF (25,14% à fin 2009, exclusivement Tier 1), demeure confortable compte tenu du profil de risque de crédit sain et de la croissance attendue des actifs.

TF est contrôlée à hauteur de 54,5% par Tunisie Leasing (TL, notée 'BBB+(tun)'/F2(tun)'/Stable). Fitch estime que TL aurait la volonté de soutenir sa filiale en cas de nécessité, mais des incertitudes pèsent sur sa capacité à le faire en temps et en heure. Par conséquent, l'agence considère qu'il n'y aurait qu'une probabilité limitée que TL soutienne sa filiale.

AVIS DE NOTATION (*) (suite)

Hormis TL, Eurofactor (noté 'AA-'/F1+/'Stable), première société d'affacturage européenne, est le deuxième actionnaire majeur de TF (36,4% du capital à fin 2009). TF offre des services traditionnels d'affacturage: achat avec ou sans recours, financement, recouvrement de factures domestiques (79%), à l'import (13%) ou à l'export (8%).

Les critères applicables : « Finance and Leasing Companies Criteria', publié le 30 décembre 2009 et « National Ratings-Methodology Update' publié le 18 décembre 2006, sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 452

— *** —

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Attijari Leasing à 'BB+(tun)'; Perspective Stable

Fitch Ratings - Londres/Paris/ Tunis – 11 mai 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Attijari Leasing à 'BB+(tun)' et la note nationale à court terme à 'B(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son intégration dans le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+'/'perspective Stable/'B') à travers sa filiale tunisienne, Attijari Bank Tunisie (ABT). Le capital d'Attijari Leasing était détenu, à fin 2009, à 65,3% par ABT, banque tunisienne contrôlée à 54,6% par la holding Andalucarthage dont les actionnaires sont AWB (83,7%) et Grupo Santander (16,3%).

Fitch est convaincue de la forte volonté d'ABT et, en dernier ressort, d'AWB d'apporter leur soutien à Attijari Leasing en cas nécessité. La probabilité d'un tel soutien est toutefois jugée limitée compte tenu de la qualité de leurs fondamentaux financiers.

Les synergies commerciales avec ABT ainsi que le renforcement de sa force de vente propre ont permis à Attijari Leasing d'afficher une croissance continue et forte de sa production (+131% en 2009, +58% en 2008) et de confirmer le rétablissement de sa rentabilité, avec des taux de rendement des fonds propres moyens et des actifs moyens de 25% et 3% respectivement.

Toutefois, la qualité des actifs d'Attijari Leasing demeure faible, quoiqu'en amélioration, et reste grevée par un stock important de créances classées anciennes. Son taux de créances classées s'est amélioré en 2009 (27% à fin 2009 contre 45% à fin 2008) grâce au resserrement des procédures de recouvrement, mais aussi aux radiations de créances (5,9 Mio TND en 2009) et à la croissance vigoureuse des encours bruts. Les créances classées nettes représentaient une proportion élevée des fonds propres (70% à fin 2009). En l'absence de procédures solides de contrôle du risque de crédit, Fitch craint que la rentabilité ainsi que la qualité des actifs de la société ne se dégradent à moyen terme compte tenu de la forte croissance récente des prêts dans une conjoncture économique fragile.

La liquidité d'Attijari Leasing reste tendue mais bénéficie du soutien de ses actionnaires banquiers en cas de nécessité. Fitch estime insuffisante la capitalisation d'Attijari Leasing qui doit s'apprécier en fonction d'une faible qualité d'actifs et d'une forte croissance potentielle des encours de prêts dans un environnement économique incertain.

AVIS DE NOTATION (*) (suite)

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease à 'BBB(tun)'; Perspective Stable

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 11 mai 2010: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease (ATL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité satisfaisante, une capitalisation adéquate et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs. Les notes tiennent également compte d'un risque de concentration par débiteur relativement élevé et d'une liquidité serrée.

Les ratios de rentabilité d'ATL sont demeurés globalement stables en 2009, grâce à la croissance continue de l'activité (+21% en 2009), au maintien d'une marge nette d'intérêt confortable et d'un coût du risque minimal que Fitch estime difficiles à conserver à moyen terme.

Parallèlement, le ratio de créances classées continuait de s'améliorer en 2009 (7%) et le ratio créances classées nettes/fonds propres était modéré (10% des fonds propres à fin 2009) mais supérieur à celui de ses pairs. Toutefois, Fitch estimerait rassurant un niveau de concentration par emprunteur plus faible, les vingt plus gros risques représentant 71% des fonds propres à fin 2009.

Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par le recours possible à ses actionnaires banquiers en cas de nécessité.

Compte tenu du profil de risque de crédit d'ATL, Fitch juge confortable le ratio Tier 1 de la société (15% à fin 2009). Toutefois, de nouveaux apports de fonds seraient nécessaires à l'avenir pour maintenir ce ratio à son niveau actuel compte tenu d'une croissance des actifs supérieure à celle de la mise en réserves de résultats.

Deuxième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détenait, à fin 2009, 16% du marché. Le capital d'ATL est détenu à 28% par l'Arab Tunisian Bank (ATB), sixième banque tunisienne (elle-même contrôlée à 64,2% par l'Arab Bank, notée 'A-' / perspective Stable).

Les critères applicables : « Finance and Leasing Companies Criteria », publié le 30 décembre 2009 et « National Ratings-Methodology Update » publié le 18 décembre 2006, sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple « AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, Rue des Lilas – 1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2010, la Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTÉES

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2009.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2009.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2009 à 88 000 (quatre vingt huit mille) Dinars.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2009 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2009	3 606 113,754 DT
* Report à nouveau 2008.....	(2 934 295,038 DT)

Soit	671 818,716 DT
* Report à nouveau	671 818,716 DT

SEPTIEME RESOLUTION:

Les actionnaires constatent que le mandat des Cabinets **AMC-ERNST & YOUNG e International Financial Consulting (I.F.C)**, co-commissaires aux comptes de la Société expire avec la tenue de la présente Assemblée, décident de proroger leurs mandats pour trois exercices commençant en 2010 et expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2012.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

NB : Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN AU 31/12/2009 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(en 1000 DT)

ACTIFS (DT)	2009	2008	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (DT)	2009	2008
Actifs non courants	25 257 601	27 982 795	Capitaux propres	42 651 602	39 045 488
Immobilisations incorporelles brutes	2 618 041	2 272 982	Capital social	19 472 530	19 472 530
Amortissements Im. Incorp.	(865 236)	(852 693)	Réserves	22 507 253	22 507 253
Immobilisations incorporelles nettes	1 752 805	1 420 289	Résultats reportés	671 819	(2 934 295)
Immobilisations corporelles brutes	65 802 959	65 030 347	Passifs non courants	2 400 765	2 809 583
Amortissements Im. Corp.	(48 992 347)	(46 337 832)	Emprunts		1 166 667
Immobilisations corporelles nettes	16 810 612	18 692 515	Provisions	2 400 765	1 642 916
Immobilisations financières	11 291 240	9 782 540	Passifs courants	35 733 662	67 989 445
Provisions	(4 597 056)	1 912 550	Fournisseurs et comptes rattachés	27 716 319	64 927 494
Immobilisations financières nettes	6 694 184	7 869 990	Autres passifs courants	2 580 237	1 858 255
Actifs courants	55 528 427	81 861 721	Concours bancaires et Autres passifs financiers	5 437 106	1 203 696
Stocks	12 792 022	24 903 345			
Clients et comptes rattachés	28 528 783	21 486 614			
Autres actifs courants	1 745 401	12 749 130			
Autres actifs financiers	152 726	150 649			
Liquidités et équivalents de liquidités	12 309 495	22 571 984			
	80 786 029	109 844 516		80 786 029	109 844 516

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT (2007 à 2009)

Désignation	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Variation 2009/2008 (Affectation résultat de l'exercice 2009)
Capital social	19 472 530,000	19 472 530,000	19 472 530,000	0,000
Réserves légales	1 947 253,000	1 947 253,000	1 947 253,000	0,000
Réserves Spéciales	19 410 000,000	19 410 000,000	19 410 000,000	0,000
Report à nouveau	9 639,488	(2 934 295,038)	671 818,716	3 606 113,754
Fonds social	1 150 000,000	1 150 000,000	1 150 000,000	0,000
Capitaux propres après affectation du résultat	41 989 422,488	39 045 487,962	42 651 601,716	3 606 113,754

ERRATUM

MAC SA, Intermédiaire Bourse chargé de l'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de la société « Carthage Cement », informe le public qu'une erreur s'est glissée au niveau du mode de satisfaction des demandes de souscription de l'Offre à Prix Ferme concernant les catégories A et C. Ainsi, le mode de satisfaction définitif des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- Pour les catégories **B, C, D et E** : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- Pour la catégorie **A** : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du
CMF n°3595 du 10 Mai 2010
suite à la publication de l'erratum par
MAC SA intermédiaire en bourse introducteur**

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «Carthage Cement»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;

à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-7 Établissements domiciliaires :**

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°05 903 000050087161093 ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-1-1 Mode de répartition des titres :**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie A :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-2 Placement Garanti :**

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENTS D'ANNUITES

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« STB 2008/1 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/1 » que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories B, C et D aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00% relatif à la deuxième échéance du 15 mai 2010, seront effectués à partir de **lundi 17 mai 2010** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation : 6,250DT
Intérêt brut par obligation : 5,344DT
Total brut par obligation : 11,594DT

STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation : 5,000DT
Intérêt brut par obligation : 5,653DT
Total brut par obligation : 10,653DT

STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation : 4,000DT
Intérêt brut par obligation : 5,952DT
Total brut par obligation : 9,952DT

2010 - AS - 455

PAIEMENT DE DIVIDENDE**FCP AXIS AAA**

Fonds Commun de Placement

Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

AXIS Gestion, gestionnaire de SICAV et de FCP, informe les porteurs de parts **FCP AXIS AAA** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 :

Un dividende net de 4.952 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2010** au siège social la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis.

2010 - AS - 456

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

**SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
- SOTUMAG -**

Siège Social : Route de Naâssen, Bir Kassaa - BEN AROUS -

La Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **lundi 21 juin 2010**, à la l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale les Berges du Lac-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Examen du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2009.
- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009.
- Approbation du Bilan et des Comptes de Résultats de l'exercice 2009.
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2009.
- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2009.
- Renouvellement de mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2010-2011-2012.
- Quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

- En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :

- Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 9.000.000 Dinars à 12.000.000 Dina
- Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
- Pouvoir à donner au Président du Conseil d'Administration pour effectuer toute formalité légale pour la réalisation de l'augmentation du capital.

Tous les documents soumis aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES (Suite)

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARAB TUNISIAN BANK *Siège social : 9, rue Hedi Nouira, Tunis*

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 27 Mai 2010**, à **11 H 30** du matin, à l'hôtel «Residence» Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2009.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2009.
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Fixation du montant des jetons de présence
6. Quitus aux administrateurs.
7. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2009.
8. Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2009.

2010 - AS - 458

— *** —

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

*Siège Social : Complexe Commercial & Administratif
rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine -*

La Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 10 juin à 10H**, à l'hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït-1002 Tunis-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2009 ;
- Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2009 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2009 ;
- Désignation du commissaire aux comptes pour la période 2010-2012;
- Fixation des jetons de présences.

2010 - AS - 459

AVIS DES SOCIETES (suite)

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda – Mutuelleville -1082-

La Société Immobilière et de Participation - SIMPAR - porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **vendredi 21 mai 2010**, à la Maison de l'Entreprise, avenue Principale -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2009 et présentation des comptes dudit exercice ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2009 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2009 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2009 ;
- Affectation des bénéfices de l'exercice 2009 ;
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2009 ;
- Approbation du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi n°94-117 tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 août 1999

*** En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :**

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire relatif à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves et la distribution d'actions gratuites.
- Mise à jour des statuts par la modification de l'article 6.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE MAGASIN GENERAL
Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire se tiendront le **jeudi 20 mai 2010**, à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En assemblée générale ordinaire, à 10h00 :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009.
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2009.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2009.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2009 .
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2009
- Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2009.
- Ratification des opérations effectuées en 2009 rentrant dans le cadre des articles 200 et 47 du code des sociétés commerciales.
- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2009.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité permanent d'Audit pour l'exercice 2009.
- Reconduction de l'autorisation de rachat et de la revente des actions propres à la société.
- Approbation d'emprunts à moyen terme.
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et remplacement d'un administrateur sortant pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et remplacement du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

*** En assemblée générale extraordinaire, à 11h00 :**

- Modification des statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales.
- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2010 - AS - 436

— *** —

AXIS TRESORERIE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 67, avenue Mohamed V – 1002 Tunis

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La société AXIS TRESORERIE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 20 mai 2010 à 14h30** au siège social de la société au 67, avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2009 ;
- 3- Examen et approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ;
- 4- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2009 ;
- 6- Paiement des jetons de présence aux administrateurs présents ;
- 7- Questions diverses.

2010 - AS - 460

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble Assurances SALIM,
Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.*

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mercredi 12 Mai 2010 à 09 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation s'il y a lieu des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Affectation du résultat net de l'exercice 2009
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit
- 8- Autorisation pour la régulation du cours boursier
- 9- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble Assurances SALIM,
Lotissement AFH/BC5, Centre Urbain Nord Tunis.*

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Mercredi 12 Mai 2010 à 10H30 heures** à la Maison de l'Entreprise-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Transfert du siège social
- 2- Amendements des articles 29 et 37 relatifs à la constitution des assemblées générales ordinaires.
- 3- Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du code des sociétés commerciales et amendements des articles 26,30 et 43 des Statuts.

Conformément aux statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.E sur simple justification de son identité à condition qu'il ait été immatriculé sur les registres de la Société Huit jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports et documents à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE

Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Ré»

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29-1073- Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **10 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2010 et ouverte à la souscription du public le 5 avril 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-693 du 19 mars 2010, a été réalisée par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **45 000 000 dinars** divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 446

— *** —

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCÉE

Société Frigorifique et Brasserie de Tunis

- SFBT -

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 avril 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2010 d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation des réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à réaliser **en deux tranches**, pour le porter ainsi **de 56 000 000 dinars à 66 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser immédiatement **la première tranche de 5 000 000 dinars**, par incorporation d'un montant de 4 666 666 dinars à prélever du « Compte Spécial d'Investissement » et de 333 334 dinars à prélever du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés », et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **cinq (5) actions nouvelles gratuites pour cinquante six (56) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 56 000 000 dinars à **61 000 000 dinars**.

L'assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **12 mai 2010** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **12 mai 2010**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2010**.

2010 - AS - 432

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,205%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,221%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,235%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,252%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,269%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,338%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,355%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,373%	998,973
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,420%	1 026,996
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,888
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,689
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 102,023
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 134,438
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,895
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,704
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,287
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,715
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,705

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,305	132,317		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,510	11,511		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,190		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,764	31,767		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,790	43,869		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	156,700	156,472		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	669,821	668,526		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,902	133,933		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,811	124,861		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,474	113,473		
11	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,376	104,227		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
12	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 207,789	1 210,862		
13	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 094,402	2 103,145		
14	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,015	117,236		
15	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,275	117,696		
16	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 118,263	1 113,516		
17	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,091	119,646		
18	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	155,671	156,172		
19	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	13,971	14,033		
20	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 491,036	5 490,146		
21	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 392,446	6 397,648		
22	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,254	2,276		
23	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,796	1,807		
24	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,163	1,177		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
25	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,725	105,736
26	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,112	102,122
27	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,589	102,601
28	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	07/05/09		103,561	105,005	105,033
29	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,165	101,180
30	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,430	108,443
31	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,388	101,400
32	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,463	101,474
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,515	107,529
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	15/05/09		103,266	104,608	104,620
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,756	101,767
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	04/05/09		104,623	105,905	105,917
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,693	101,702
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,791	103,801
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,752	103,762
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,878	100,886
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,706	100,725
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	105,965	105,978
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	99,992	100,003
44	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	104,016	104,028
45	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,411	105,422
46	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,276	100,287
47	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,160	102,170
48	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	105,994	106,003
49	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	22/05/09		102,042	103,583	103,591

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,320	10,321
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,464	106,475
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	99,950	99,962
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	103,936	104,008
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,076	76,093
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	29/05/09		136,395	151,581	151,783
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	29/05/09		1 355,316	1 497,873	1 499,018
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	107,245	107,018
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	117,427	117,081
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,821	101,690
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,802	15,791
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	275,168	274,770
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	48,841	-
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 185,987	2 183,443
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,222	78,179
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,000	57,924
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	22/05/09		101,028	103,610	103,613
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	22/05/09		106,984	111,763	111,768
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	22/05/09		99,691	108,516	108,370
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,856	11,862
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,947	12,954
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	16,999	17,020
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,537	17,578
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,790	11,776
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	111,102	111,107
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	128,250	127,963
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,792	19,772
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,480	100,527
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,112	103,078
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,055	139,161
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	129,691	129,184
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,397	123,879
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,751	10,784
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	122,441	123,666
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,744	117,892
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		159,087	167,812	167,965
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		143,828	150,115	150,233
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	18/05/09		129,895	134,114	134,218
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	18/05/09		9 142,327	9 654,568	9 669,088
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	160,777	161,720
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 402,189	1 400,893
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	101,891	102,441
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,151	103,696
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 064,804	10 057,288

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Anney Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société ATTIJARI LEASING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Fethi NEJI et M. Salah DHIBI.

BILAN**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Caisse et Avoirs auprès des Banques	1	6 713 954	1 379 626
Créances sur la clientèle de Leasing & Factoring	2	129 147 459	77 279 668
Portefeuille - titres commercial		0	572 104
Portefeuille d'Investissement	3	623 543	613 120
Valeurs immobilisées	4	2 753 544	2 385 007
Autres actifs	5	8 895 998	2 748 796
TOTAL ACTIF		148 134 498	84 978 321
PASSIF			
Concours Bancaires.	6	569	1 006
Comptes Courants des Adhérents	7	532 163	702 740
Emprunts et Ressources spéciales	8	116 316 272	61 485 883
Dettes Fournisseurs	9	9 153 408	4 204 963
Autres Passifs	10	7 274 560	7 019 649
TOTAL PASSIF		133 276 972	73 414 242
CAPITAUX PROPRES			
	11		
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		1 999 635	1 999 635
Effets des modifications comptables		(553 178)	(662 188)
Autres capitaux propres		3 250 000	3 250 000
Résultats reportés		(14 273 368)	(16 132 669)
Résultat de l'exercice		3 184 437	1 859 301
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14 857 526	11 564 079
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		148 134 498	84 978 321

ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
PASSIFS EVENTUELS		0	0
Cautions , avals et autres garanties données		0	0
ENGAGEMENTS DONNEES	14.1	10 535 112	1 054 373
Engagements de financement en faveur de la clientèle		10 535 112	1 054 373
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	14.2	26 176 327	12 987 174
Effets escomptés non échus		63 974	16 172
Garanties reçues		2 833 540	3 277 325
Interets à échoir sur contrats actifs		23 278 813	9 693 677
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	14.3	9 779 585	11 758 921
Emprunts Obligataires souscrits non encore encaissés		0	0
Emprunts Extérieurs obtenus non encore encaissés		0	0
Garanties		9 779 585	11 758 921
ENGAGEMENTS FACTORING	15	2 209 983	2 703 682

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTE	31/12/09	31/12/08
<u>Produits d'exploitation de Leasing et de Factoring</u>	12.1		
Intérêts de leasing	12.1.1	10 696 282	7 107 091
Autres produits d'exploitation	12.1.2	293 969	129 509
Revenus de factoring	12.1.3	316 481	396 843
Total des Produits d'exploitation		11 306 732	7 633 443
Charges financières nettes	12.2	(5 023 581)	(4 878 172)
Commissions encourues	12.3	(103 848)	(51 967)
Produits des placements et participations	12.4	94 383	146 902
PRODUITS NETS		6 273 686	2 850 206
<u>Charges d'exploitation</u>			
Charges de personnel	12.5	(1 433 205)	(1 202 194)
Dotations aux amortissements	12.6	(252 767)	(371 648)
Autres charges d'exploitation	12.7	(821 453)	(765 549)
Total des Charges d'exploitation		(2 507 425)	(2 339 391)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		3 766 261	510 815
Reprises sur provisions sur créances	12.8	6 500 990	2 246 333
Dotations aux provisions sur créances sur la clientèle de leasing	12.9	(1 394 136)	(900 523)
Dotations aux provisions pour autres risques	12.9	(17 917)	(29 653)
Dotations aux provisions sur créances sur la clientèle de factoring	12.9	(19 667)	(54 859)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 835 531	1 772 114
Autres gains ordinaires	12.10	413 323	167 799
Autres pertes ordinaires	12.11	(5 996 929)	(2 505)
Impôts sur les bénéfices	12.12	(67 488)	(78 107)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 184 437	1 859 301
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 184 437	1 859 301

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u>			
Encaissements reçus des clients		85 195 421	57 874 683
Encaissements reçus des acheteurs factorés		7 941 436	11 423 531
Financements des adhérents		(7 214 917)	(10 321 203)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(2 337 187)	(2 063 231)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations destinées à la location.		(115 520 057)	(47 412 363)
Intérêts payés		(5 466 971)	(5 373 924)
Impôts et taxes		(2 112 753)	(2 378 357)
Remboursement dettes fiscales		(880 555)	(880 555)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		525 121	(851 021)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	13.1	(39 870 462)	17 559
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(360 088)	(47 955)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		65 874	21 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	118 317
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	13.2	(294 214)	91 362
<u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u>			
Encaissements suite à l'augmentation du capital		0	12 500 000
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant des emprunts		99 000 000	5 000 000
Remboursement d'emprunts		(63 950 926)	(21 463 625)
Flux liés au financement à court terme		10 450 000	2 500 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	13.3	45 499 074	(1 463 625)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		5 334 397	(1 354 704)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		1 378 988	2 733 692
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE		6 713 385	1 378 988

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital social de cinq millions (5 000 000) dinars tunisien, au moyen d'apports en numéraire, divisé en 500.000 actions nominatives de Dix (10) dinars chacune entièrement libérées, ainsi qu'il résulte :

- des statuts de la société enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau- Tunis, le 13 décembre 1994, volume 13, Série D, case 205,
- d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu le 13 décembre 1994 par Mr le Receveur de l'Enregistrement des Actes des Sociétés 1er bureau - Tunis, enregistré à la même date, Volume 13, Série D, Case 204,
- d'un acte de dépôt des documents constitutifs au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis effectué le 5 janvier 1995 sous le n° D24260597,
- et, de la publication au journal officiel de la République Tunisienne N° 6 en date du 14 janvier 1995.

La société "ATTIJARI LEASING" est immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n° B125651997 et, fiscalement sous le n° 496311 P/A/M/ 000. Elle a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16/03/1999 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de cinq millions (5.000.000) de dinars à sept millions cinq cent mille (7 500 000) de dinars, ainsi qu'il résulte :

- du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Mars 1999 enregistré le 27 Avril 1999 à la recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau – Tunis sous le Volume 65, Série A, Case 398,
- de la déclaration de souscription et de versement dressée le 6 Mai 1999 et enregistrée à la Recette d'Enregistrement des Actes des Sociétés 1er Bureau – Tunis le 6 Mai 1999, Volume 23, Série D, Case 64,
- du dépôt au tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 12 Mai 1999 Sous le n° D24260597,
- et, des publications au JORT- A.L.R.J n° 53 du 21 Mai 1999 dont une copie a été enregistrée le 12 Septembre 2000 à la recette d'Enregistrement des Actes des Sociétés 1er Bureau - Tunis sous le N° 808528, quittance N° 9066.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/04/2000 a décidé d'augmenter en numéraire le capital de la société pour le porter de sept millions cinq cent mille (7 500 000) de dinars à dix millions (10 000 000) de dinars, par l'émission de 250 000 actions nouvelles au prix de vingt (20) dinars chacune à raison de dix (10) dinars de nominal et de dix (10) dinars représentant une prime d'émission entièrement libérées.

La Bourse a accordé, en date du 17 Juin 1999, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société "ATTIJARI LEASING" au premier marché de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Aux termes du procès-verbal en date du 15 Décembre 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société "ATTIJARI LEASING" a décidé d'augmenter le capital social de la somme de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Dinars pour le porter de dix millions (10.000.000) de Dinars à douze millions cinq cent mille (12.500.000) dinars , et ce, par l'émission de 250 000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en numéraire, intégralement libérées lors de la souscription, étant bien précisé que lesdites actions nouvelles sont toutes nominatives.

Aux termes du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2008, les actionnaires ont décidé de :

- Réduire le capital social à concurrence de 3 750 000 DT pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1 250 000 actions à 875 000 actions.
- Augmenter le capital social de 12 500 000 DT par émission au pair de 1 250 000 actions nouvelles en portant ainsi le capital de 8 750 000 DT à 21 250 000 DT.
- Modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Actuellement, le siège social de la société est situé à la rue du lac d'Annecy, 1053- Les Berges du Lac Tunis.

La société "ATTIJARI LEASING" est régie par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006/19 du 2 mai 2006.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun et notamment les dispositions des articles 41, 44 et 49 à 51 de la loi n° 2007/70 du 27/12/2007 portant loi de finance pour l'année 2008.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de la société "ATTIJARI LEASING" sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par la mise à jour du système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996). Contrairement à l'exercice précédent et à la clôture de l'exercice 2008, et afin de se conformer au secteur de leasing, la société « ATTIJARI LEASING » a changé la présentation de ses états financiers en se rapportant aux normes comptables relatives aux banques et notamment la NCT 21 et la norme comptable relative aux contrats de location NCT 41.

2.2- BASE DE MESURE ET CONVENTIONS COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de la société "ATTIJARI LEASING" sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.

Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, augmenté des frais directs.

Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

DESIGNATION	TAUX APPLIQUES EN 2009
LOGICIELS	33%
CONSTRUCTION	5%
MATERIEL DE TRANSPORT	20%
INSTALLATION GENERALE	10%
MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	20%
MATERIEL INFORMATIQUE.	33%

Courant l'exercice 2008, la société a changé les taux d'amortissement appliqués aux mobiliers, matériel de bureau et au matériel informatique comme indiqué ci-dessus. Ces taux ont été appliqués à la Valeur Comptable Nette de chaque matériel au premier janvier 2008, conformément aux dispositions du décret 2008-492 du 25/02/2008.

2.2.2- IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2008, ces immobilisations sont enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et ce durant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, le preneur aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle, arrêtée contractuellement.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, durant la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre, de le sous louer ou de le nantir.

Pour les contrats de leasing conclus avant le 31/12/2007, le mode d'amortissement appliqué est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications, et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2.2.3- PRETS ACCORDES

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.2.4- EMPRUNT

Le principal des emprunts contractés est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique «emprunt et ressources spéciales».

2.2.5- POLITIQUE DE PROVISION

Les provisions sont déterminées selon les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n°91/24 émise par la Banque Centrale de Tunisie en date du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes 99-04 et 2001-12.

Les provisions résultant de l'application de ces circulaires sont déterminées en appliquant les taux de provisions par classe sur les risques bruts diminués des produits réservés, de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur intrinsèque du bien en leasing.

LES CLASSES SONT AU NOMBRE DE CINQ :

TAUX DE PROVISION PAR CLASSE

A : actifs courants	0%
B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2 : actifs incertains	20%
B3 : actifs préoccupants	50%
B4 : actifs compromis	100%

2.2.6- EVALUATION DES CREANCES

1- METHODOLOGIE D'EVALUATION

La détermination des provisions à constituer sur les créances clients est réalisée suivant la démarche suivante :

- Détermination de la population à examiner ;
- Classification des engagements, en fonction de leur situation au 31 décembre 2009, en 5 catégories à savoir : actifs courants (sains) et actifs classés (nécessitant un suivi particulier, incertains, préoccupants et compromis) ;
- Application du taux de la provision à affecter à chaque catégorie ;
- Prise en compte des soldes créditeurs clients ;
- Prise en compte des événements postérieurs ;
- Prise en compte des garanties considérées comme réelles ;
- Prise en compte de la valeur intrinsèque du matériel en leasing ;
- Détermination des risques encourus.

2- CLASSIFICATION

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2009 qui concernent principalement :

- L'ancienneté des impayés constatés sur les loyers et les autres factures :

CLASSES	RETARD DE PAIEMENT
1	INFÉRIEUR A 90 JOURS
2	COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS
3	COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS
4	SUPÉRIEUR A 360 JOURS

- Les clients en contentieux ; situation de jugement, d'attente de grosse, d'exécution, de remplacement ou de recours au fonds, ont été affectés à la Classe 5, et ce, pour des raisons de distinction. Cette classe est traitée de la même manière que la classe 4 en matière de provision.
- La revue des événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur le niveau de risque de non recouvrement des créances clients.

Cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Clients en contentieux ;
- Clients en arrêt de facturation ;
- Arrangements et règlements intervenus après la date d'arrêter pour les clients présentant des impayés au 31 décembre 2009.

3- TAUX DE PROVISION

L'application des normes prudentielles sectorielles en vigueur en Tunisie conduit à retenir des taux de provisions prédéterminés par classe d'actifs nets (encours d'engagements diminués des garanties considérées comme réelles) :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés venant en déduction du poste « créances sur la clientèle ». Cette méthode ne concerne que les actifs classés (2,3, et 4).

4- PRISE EN COMPTE DES GARANTIES

* **Garanties retenues**

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;
- Les immobilisations données en leasing.

* **Évaluation des garanties**

- **Garanties hypothécaires**

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature et des possibilités réelles de leur réalisation. Cette valeur a été déterminée en tenant compte de la valeur déterminée par une expertise externe, tout en se référant aux prix du marché, corrigée par des décotes annuelles par type de bien afin de tenir compte de leur dépréciation éventuelle.

- **Garanties portant sur les immobilisations données en leasing:**

- Matériel standard : valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge ;
- Matériel spécifique : valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeuble : valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Pour les clients en contentieux ou classés et ayant une situation difficile, tout recouvrement effectué au cours de l'exercice ne peut permettre une reprise de provisions que si la valeur des garanties retenues ci-dessus est ramenée à zéro.

2.2.7- REVENUS

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

A partir du 01 janvier 2008, et selon les dispositions de la norme comptable n°41 relative aux contrats de location, les produits financiers des nouveaux contrats sont portés aux revenus alors que les remboursements du capital sont imputés directement aux comptes de créances de leasing.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont constatés en produits au fur et à mesure que des impayés sont enregistrés pour des créances non classées.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés venant en déduction du poste créances sur la clientèle. Cette méthode ne concerne que les actifs classés B2, B3 ou B4, et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT 91/24 du 17/12/1991. Les dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT 91/24 du 17/12/1991 demeurent applicables avec l'entrée en vigueur de la norme comptable 41.

2.2.8- REGIME FISCAL

La société ATTIJARI LEASING est soumise au droit commun. En matière d'impôt indirect, elle est totalement assujettie à la TVA.

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

De même, la société est soumise aux dispositions des articles 16 à 18 de la loi de finance pour la gestion 2001 relatifs au traitement des amortissements financiers, concernant les crédits accordés avant 2008.

La loi n° 2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007 dans ses articles 41 à 44, a introduit des changements quant à la déduction par les entreprises des amortissements au titre des actifs immobilisés exploités dans le cadre des contrats de leasing. Ces nouvelles dispositions sont entrées en application à compter du 01-01-2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun et notamment les dispositions des articles 41, 44 et 49 à 51 de la loi n° 2007/70 du 27/12/2007 portant loi de finance pour l'année 2008.

2.2.9 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice comptable de la société ATTIJARI LEASING débute le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Toutefois et selon les dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94/117, les sociétés, dont les titres de capital ou donnant accès au capital sont admis à la cote de la bourse, sont tenues de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ou de leur adresser, au plus tard deux mois après la fin du premier semestre de l'exercice comptable sur supports papiers et magnétique, des états financiers intermédiaires accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant.

2.2.10- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société ATTIJARI LEASING sont établis en dinar tunisien.

NOTE -1- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

A la clôture de l'exercice 2009, le total des liquidités a atteint un montant de 6 713 954 DT contre 1 379 626 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
- BANQUES	6 713 902	1 379 614
- CAISSE	52	12
TOTAL	6 713 954	1 379 626

NOTE -2- CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING & FACTORING

Au 31 décembre 2009, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 129 147 459 DT contre 77 279 668 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

En DT			
DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION	2.1	22 108 664	37 357 187
PRETS ACCORDES	2.2	102 914 239	34 254 175
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2.3	2 432 087	3 295 345
ACHETEURS FACTORES	2.4	1 692 469	2 372 961
TOTAL		129 147 459	77 279 668

2.1- IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements et de provisions, s'élevant à un montant de 22 108 664 DT à la clôture de l'exercice 2009, s'analysent comme suit :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS EN LOCATION	147 508 016	199 663 226
IMMOBILISATIONS EN COURS	5 702 236	440 499
<AMORTISSEMENTS>	-119 610 811	-150 514 140
<PROVISIONS>	-11 490 777	-12 232 398
TOTAL	22 108 664	37 357 187

Le montant brut de ces immobilisations a atteint 153 210 252 DT au 31/12/2009 contre 200 103 725 DT à la clôture de l'exercice précédent. En revanche, les amortissements et les provisions cumulés s'élèvent respectivement à 131 101 588 DT au 31 décembre 2009 contre 162 746 538 DT au 31 décembre 2008. Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations destinées à la location en 2009 :

En DT				
LIBELLE	VALEUR BRUT	AMORT	PROVISION	VALEUR NETTE
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2008	200 103 725	-150 514 140	-12 232 398	37 357 187
ADDITIONS DE L'EXERCICE	5 278 361	0	0	5 278 361
- INVESTISSEMENTS	0	-	-	0
- CONSOLIDATIONS	16 624	-	-	16 624
- RELOCATIONS	0	-	-	0
- IMMOBILISATIONS EN COURS	5 261 737	-	-	5 261 737
RETRAITS DE L'EXERCICE	-52 171 834	46 459 373	0	-5 712 462
- CESSIONS A LA VALEUR RESIDUELLE	-32 583 216	32 581 187	-	-2 029
- CESSIONS ANTICIPEES	-18 125 970	12 998 924	-	-5 127 047
- REPLACEMENT	-1 212 557	707 171	-	-505 386

- CONSOLIDATIONS	-250 091	172 091	-	-78 000
REGULARISATIONS	0	0	0	0
AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	-15 556 043	-	-15 556 043
MOINS : PROVISIONS	-	-	741 621	741 621
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2009	153 210 252	-119 610 810	-11 490 777	22 108 664

2.2- PRETS ACCORDES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 102 914 239 DT et se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
PRETS ACCORDES	145 312 608	42 398 369	102 914 239
TOTAUX	145 312 608	42 398 369	102 914 239

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan en tant que créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les mouvements enregistrés au niveau de ce poste, durant l'exercice 2009, sont indiqués ci-après :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE	AMORT	VALEUR NETTE
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2008	44 453 236	-10 199 061	34 254 175
ADDITION DE L'EXERCICE	103 953 293	-33 311 643	70 641 650
- INVESTISSEMENT	102 063 649	-32 842 388	69 221 261
- RELOCATIONS	1 846 724	-469 255	1 377 469
- CONSOLIDATIONS	42 920	-	42 920
RETRAITS DE L'EXERCICE	-3 093 922	1 112 335	-1 981 586
- CESSIONS A LA VALEUR RESIDUELLE	-70 381	70 376	-5
- REPLACEMENT	-1 539 124	329 469	-1 209 654
- CESSIONS ANTICIPEES	-1 484 417	712 490	-771 927
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2009	145 312 608	-42 398 369	102 914 239

2.3- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2009, le solde net de ce poste, s'élevant à 2 432 087 DT contre 3 295 345 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
CLIENTS	23 212 367	29 772 472
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	44 249	44 249
A DEDUIRE :		
- PROVISIONS	-16 728 476	-21 073 399
- PRODUITS RESERVES	-1 954 255	-3 306 179
- PRODUITS RESERVES SUR INTERETS DE RETARDS DES RELATIONS CLASSEES	-2 097 549	-2 097 549
- PROVISION SUR EFFETS A L'ENCAISSEMENT	-44 249	-44 249
TOTAL	2 432 087	3 295 345

① Les provisions sur les engagements de leasing se présentent comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
PROVISIONS SUR LE TOTAL DES ENGAGEMENTS CLIENTS	-28 049 723	-33 163 882
COMPLEMENT DE PROVISIONS	-17 546	-17 546
PROVISIONS SUR ENCOURS RECLASSEES	11 338 793	12 108 029
TOTAL	-16 728 476	-21 073 399

2.4- ACHETEURS FACTORES

Au 31 décembre 2009, le solde net de ce poste, s'élevant à 1 692 469 DT contre 2 372 961 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
COMPTES DES ACHETEURS FACTORES ❶	2 756 853	3 186 592
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	149 142	299 620
A DEDUIRE :		
- PROVISIONS	-814 723	-795 056
- PRODUITS RESERVES	-398 802	-318 195
TOTAL	1 692 469	2 372 961

❶ L'engagement factoring en net se présente comme suit :

Acheteurs factorés en brut :	2 756 853 DT
<u>Fonds de garantie :</u>	<u>-533 457 DT</u>
Total net	2 223 396 DT

NOTE -3- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2009, les immobilisations financières s'élevant à un montant brut de 647 000 DT, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
TITRES IMMOBILISES	647 000	647 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-23 457	-33 880
TOTAL	623 543	613 120

Au 31 décembre 2009, les titres de participation se détaillent comme suit :

DESIGNATION	% DE DETENTION	NBRE DE TITRE	V. ACQUI	VB	En DT	
					PROVISION	VCN
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	14,90%	4 470	100	447 000	0	447 000
ATTIJARI SICAR ❶	0,60%	1 764	100	200 000	23 457	176 543
TOTAL				647 000	23 457	623 543

❶ Le nombre des actions détenus par « ATTIJARI LEASING » dans le capital de « ATTIJARI SICAR » est réduit de 236 actions pour se situer à 1 764 actions au 31/12/2009, et ce suite à la réduction du capital social de « ATTIJARI SICAR ».

NOTE -4- VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2009, cette rubrique, totalisant une valeur nette de 2 753 543 DT contre 2 385 007 DT à la clôture de l'exercice précédent, se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1	5 209	13 273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES UTILISEES PAR LA SOCIETE	4.2	2 748 334	2 371 734
TOTAL		2 753 543	2 385 007

4.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2009, les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements s'élèvent à un montant de 5 209 DT contre 13 273 DT au 31 décembre 2008. Ces soldes se détaillent comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
LOGICIEL	201 045	196 628
<AMORTISSEMENTS>	-195 836	-183355
TOTAL	5 209	13 273

4.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements, s'élevant à 2 748 334 DT à la clôture de l'exercice, s'analysent comme suit :

En DT

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
TERRAIN	949 160	752 479
CONSTRUCTION	2 218 856	2 038 922
MATERIEL DE TRANSPORT	229 873	235 194
INSTALLATIONS GENERALES	332 196	239 626
MOBILIER DE BUREAU	194 655	192 043
MATERIEL INFORMATIQUE	282 769	264 505
<AMORTISSEMENTS>	-1 459 175	-1 351 035
TOTAL	2 748 334	2 371 734

Le montant brut de ces immobilisations a atteint 4 207 509 DT au 31/12/2009 contre 3 722 769 DT à la clôture de l'exercice précédent. En revanche, les amortissements cumulés s'élèvent respectivement à 1 459 175 DT au 31 décembre 2009 contre 1 351 035 DT au 31 décembre 2008.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice 2009 est de 174 014 DT.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations et des amortissements :

En DT

DESIGNATION	TAUX	VALEUR BRUTE				AMORTISSEMENTS				VCN
		31/12/2008	ACQ ^o	CESSION	31/12/2009	31/12/2008	DOTAT ^o 2009	CESSION	CUMUL	
TERRAIN AFFAIRE ①			196 680		196 680					196 680
TERRAIN DU SIEGE LEASING		696 105			696 105					696 105
TERRAIN DU SIEGE FACTORING		56 374			56 374					56 374
TOTAL TERRAIN		752 479	196 680		949 160					949 160
AG SOUSSE		137 815			137 815	98 863	6 891		105 754	32 061
SIEGE LEASING		1 701 618	179 934		1 881 552	460 316	88 080		548 396	1 333 156
AG SFAX		67 949			67 949	10 192	3 397		13 589	54 360
SIEGE FACTORING		131 540			131 540	31 208	6 577		37 785	93 755
TOTAL CONSTRUCTION	5%	2 038 922	179934		2 218 856	600 578	104 945		705 524	1 513 332
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	235 194	59 851	65 172	229 873	159 639	32 823	65 172	127 290	102 583
INSTALLATIONS GENERALES	10%	239 626	93 272	703	332 195	152 952	24 773	703	177 022	155 173
MOBILIER DE BUREAU	20%	192 043	2 613		194 656	187 633	1 690		189 323	5 333
MATERIEL INFORMATIQUE	33%	264 505	18 264		282 769	250 233	9 783		260 016	22 753
TOTAL		3 722 769	550 614	65 875	4 207 509	1 351 035	174 014	65 875	1 459 175	2 748 334

① La société a retenu un terrain récupéré suite contentieux après financement. Ce terrain a fait l'objet d'une expertise pour une valeur de 196 680 DT.

NOTE -5- AUTRES ACTIFS

Cette rubrique totalisant 8 895 998 DT au 31 décembre 2009 contre 2 748 796 DT au 31 décembre 2008, se ventile ainsi :

En DT			
DESIGNATION	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
NON VALEURS NETS	5.1	75 171	107 808
AUTRES ACTIFS COURANTS	5.2	8 820 827	2 640 988
TOTAL		8 895 998	2 748 796

5.1- NON VALEURS NETS

Au 31 décembre 2009, les non valeurs nets totalisant 75 171 DT, se détaillent comme suit :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
CHARGES A REPARTIR	1 387 009	1 418 029
RESORPTIONS CUMULEES	-1 311 838	-1 310 221
TOTAL	75 171	107 808

Le tableau suivant illustre le détail des charges à répartir et des résorptions correspondantes :

DESIGNATION	En DT					
	ANNEE 2009			ANNEE 2008		
	BRUT	RESORPT ^o	NET	BRUT	RESORPT ^o	NET
FRAIS PRELIMINAIRES						
EMISSION D'EMPRUNTS	1 108 883	1 063 041	45 842	1 207 118	1 155 458	51 660
DIVERS FRAIS PRELIMINAIRES	65 320	65 320		65 320	65 320	
SOUSCRIPTION AU CAPITAL	278 126	248 797	29 329	145 591	89 443	56 148
TOTAL	1 452 329	1 377 158	75 171	1 418 029	1 310 221	107 808

5.2- AUTRES ACTIFS COURANTS

Au 31 décembre 2009, le solde net de ce poste, s'élevant à 8 820 827 DT contre 2 640 988 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
FOURNISSEURS DEBITEURS	255 326	257 122
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	24 660	10 443
AUTRES CREANCES SUR LE PERSONNEL	3 009	3 009
COMPTE COURANT GIS	1 389	
ETAT, CREDIT DE TVA GELEE ^❶	1 256 707	1 256 707
ETAT, CREDIT DE TVA	6 565 944	584 132
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	93 384	207 912
AUTRES COMPTES DEBITEURS	467 640	471 540
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	167 919	23 756
REMBOURSEMENT ASSURANCE GROUPE	-	147
PRODUITS A RECEVOIR	408 441	270 766
CAUTION SUR AFFAIRE FISCALE	95 706	95 706
TOTAL BRUT	9 340 126	3 181 240
MOINS PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-519 300	-540 252
TOTAL	8 820 827	2 640 988

❶ Ces montants relevant à l'exercice 1998 sont relatifs à une affaire de contentieux fiscal. Ayant gain de cause après la clôture de la cassation selon jugement du 24/03/2008 enregistré en date 26/09/2008, la société n'a pas encore recouvré ces créances.

② Les provisions pour dépréciation des autres actifs courants se détaillent comme suit :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2009
FOURNISSEURS DEBITEURS	30 208
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	9 828
PERSONNEL REMUNERATION DU	2 925
AUTRES COMPTES DEBITEURS	476 339
TOTAL	519 300

NOTE -6- CONCOURS BANCAIRES ET DETTES RATTACHEES

Au 31 décembre 2009, ce poste présente un solde de 569 DT contre 1 006 DT à la clôture de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit:

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
BT SOUKRA		615
CITIBANK ①	566	388
DIVERS	3	3
TOTAL	569	1 006

① Le solde comptable du compte banque est valablement rapproché avec celui du relevé bancaire au 31/12/2009.

NOTE -7- COMPTES COURANTS DES ADHERANTS

Au 31 décembre 2009, ce poste, totalisant 532 163 DT contre 702 740 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit:

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
FONDS DE GARANTIE	533 457	693 240
COMPTE COURANT DES ADHERENTS	-1 294	9 500
TOTAL	532 163	702 740

NOTE -8- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales, totalisant 116 316 272 DT au 31 décembre 2009 contre 61 485 884 DT à la clôture de l'exercice précédent, et s'analysent ainsi :

En DT		
DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
ECHEANCE A PLUS D'UN AN SUR EMPRUNT ①	49 509 328	34 253 177
ECHEANCE A MOINS D'UN AN SUR EMPRUNT ①	40 657 661	20 864 738
BILLET DE TRESORERIE ②	12 950 000	2 500 000
INTERET COURUS SUR EMPRUNT	1 253 178	1 552 858
EFFETS A L'ESCOMPTE	11 946 105	2 315 111
TOTAL	116 316 272	61 485 884

① Au 31 décembre 2009, les emprunts s'élèvent à 90 166 989 DT contre 55 117 915 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente le détail et les mouvements des emprunts réalisés en 2009:

En DT

DESIGNATION	MONTANT DU CREDIT	SOLDE DEBUT DE PERIODE	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	FIN DE PERIODE		
					SOLDE	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A MOINS D'UN AN
<u>EMPRUNT DE L'ETAT</u>							
ETAT	17 898 749	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
TOTAL EMPRUNT DE L'ETAT	17 898 749	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
<u>CREDITS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET AUTRES</u>							
ATTIJARI BANK	41 000 000	2 582 825	30 000 000	13 179 332	19 403 495	5 980 416	13 423 079
BEST BANK	25 000 000	7 000 000	40 000 000	28 000 000	19 000 000	6 853 745	12 146 255
AMEN-BANK	28 000 000	5 776 168	20 000 000	1 792 260	23 983 909	19 126 275	4 857 634
BEI	17 175 500	11 758 921	0	1 979 335	9 779 585	7 720 212	2 059 374
BANQUE DE TUNISIE	4 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000	3 428 571	571 429
BIAT	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000	4 400 109	599 891
TOTAL DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	120 175 500	27 117 915	99 000 000	44 950 926	81 166 989	47 509 328	33 657 661
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
E.O. GL 01/02	10 000 000	2 000 000		2 000 000	0	0	0
E.O. GL 01/03	10 000 000	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
E.O. GL 02/03	10 000 000	6 000 000		2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
E.O. GL 01/04	15 000 000	6 000 000		3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	45 000 000	18 000 000	0	9 000 000	9 000 000	2 000 000	7 000 000
TOTAL	183 074 249	55 117 915	99 000 000	63 950 926	90 166 989	49 509 328	40 657 661

② Le tableau suivant présente le détail et les mouvements des billets de trésorerie réalisés en 2009 :

DESIGNATION	MONTANT DU CREDIT	SOLDE EN DEBUT DE PERIODE	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	FIN DE PERIODE		
					SOLDE	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A MOINS D'UN AN
SUD SICAR	10 000 000	2 500 000	0	2 500 000	0	0	0
STRATEGIE ACT SICAV	500 000	0	500 000	500 000	0	0	0
ATTIJARI OBLIG SICAV	31 200 000	0	31 200 000	21 900 000	9 300 000	0	9 300 000
AL HIFADH SICAV	2 300 000	0	2 300 000	1 000 000	1 300 000	0	1 300 000
FCP KOUNOUZ	400 000	0	400 000	200 000	200 000	0	200 000
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	3 000 000	0	3 000 000	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI VALEUR SICAV	1 500 000	0	1 500 000	1 000 000	500 000	0	500 000
MAXULA INVEST SICAV	2 600 000	0	2 600 000	1 950 000	650 000	0	650 000
COGEHUILE	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0
TOTAL	52 500 000	2 500 000	42 500 000	32 050 000	12 950 000	0	12 950 000

NOTE -9- DETTES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2009, ce poste, totalisant un solde de 9 153 408 DT contre 4 204 963 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit:

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	1 831 673	1 775 802
FOURNISSEURS, EFFETS A PAYER	7 321 735	2 429 161
TOTAL	9 153 408	4 204 963

NOTE -10- AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2009, ce poste, totalisant un solde de 7 274 560 DT contre 7 019 649 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit:

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
DETTE FISCALE SUR REDRESSEMENT FISCAL ^①	1 100 694	1 981 250
PERSONNEL, INTERESSEMENT DU	26 326	26 326
ETAT, RETENUES SUR SALAIRES	18 530	16 926
ETAT, RETENUES SUR HONORAIRES, COMMISSIONS ET LOYERS	210 537	106 536
ETAT, AUTRES IMPOTS ET TAXES A PAYER	3 222	13 259
C.N.S.S	59 946	52 946
CAVIS	4 777	2 902
ORGANISMES SOCIAUX, CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES ET AUTRES CHARGES	59 122	110 856
DIVERSES CHARGES A PAYER	263 150	325 074
PROV. / JETONS DE PRESENCE	42 000	42 000
COMPTE D'ATTENTE	91 050	15 708
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 149 208	1 569 037
CLIENTS F.E.C	3 259	2 253
CLIENTS CREDITEURS	4 057 646	2 717 867
FRAIS DE SYNDIC	0	19 527
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	13 480	17 182
ASSURANCES/MATERIEL DE LEASING	164 503	-
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS/RETENUE DE GARANTIES	7 109	-
TOTAL	7 274 560	7 019 649

① Ce solde correspond au reliquat du montant de la dette fiscale, totalisant 4 402 777 DT, supportée par la société « ATTIJARI Leasing » suite au redressement fiscal effectué en 2004.

Ce montant a fait l'objet d'un échéancier de paiement trimestriel, durant la période allant du 01/06/2006 au 31/03/2011, avec abandon des pénalités de retard. La variation de ce poste correspond aux montants des échéances remboursés en 2009.

NOTE -11- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation totalisent 14 857 526 DT au 31/12/2009 contre 11 564 079 DT au 31/12/2008. Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALES	RESULTATS REPORTES	AUTRES RESERVES	PRIME EMISSION	EFFETS DES MODIFICAT° COMPTABLES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2008	21 250 000	574 635	-16 132 669	1 425 000	3 250 000	-662 188	1 859 301	11 564 079
AFFECTATIONS APPROUVEES PAR L'A.G.O DU 23/06/2009	-	-	1 859 301	-	-	-	-1 859 301	0
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	-	-	-	-	-	109 010	-	109 010
RESULTATS APRES IMPOTS DE LA PERIODE	-	-	-	-	-	-	3 184 436	3 184 436
SOLDE AU 31/12/2009	21 250 000	574 636	-14 273 368	1 425 000	3 250 000	-553 178	3 184 436	14 857 526

Le capital, souscrit et libéré, de « ATTIJARI Leasing » s'élève à 21 250 000 DT au 31 décembre 2009. Il se compose de 2 125 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune. Selon les documents mis à notre disposition, la structure de capital est la suivante :

ACTIONNAIRES ATTIJARI LEASING AU 31/12/2009 (GROUPES DETENANT PLUS QUE 3%)			
MEMBRES	NOMBRE D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE	MONTANT EN DINARS	% DU CAPITAL ET DROIT DE VOTE
GROUPE ATTIJARI			
ATTIJARI BANK	1 317 856	13 178 560	62,02%
ATTIJARI VALEURS SICAV	36 755	367 550	1,73%
ATTIJARI SICAV PLACEMENT	28 374	283 740	1,34%
ATTIJARI INTERMEDIATION	4 458	44 580	0,21%
TOTAL GROUPE ATTIJARI	1 387 443	13 874 430	65,29%
GROUPE DOGHRI			
NEJIB DOGHRI	394	3 940	0,02%
STEC	237 742	2 377 420	11,19%
TOTAL GROUPE DOGHRI	238 136	2 381 360	11,21%
GROUPE KAMOUN			
KAMOUN HABIB	82 212	822 120	3,87%
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE	33 983	339 830	1,60%
STE MEHARI BEACH	2 737	27 370	0,13%
TOTAL GROUPE KAMOUN	118 932	1 189 320	5,60%
GROUPE BEN JEMAA			
BEN JEMAA KHALED	26 299	262 990	1,24%
SOHOB	4 200	42 000	0,20%
ITTC	8 530	85 300	0,40%
SAM	67 316	673 160	3,17%
TOTAL GROUPE BEN JEMAA	106 345	1 063 450	5,00%
AUTRES ACTIONNAIRES			
TQB	50 190	501 900	2,36%
MAJU'S INVESTMENT SICAF	41 391	413 910	1,95%
SPDIT	30 779	307 790	1,45%
AUTRES	151 784	1 517 840	7,14%
TOTAL AUTRES ACTIONNAIRES	274 144	2 741 440	12,90%
TOTAL GENERAL	2 125 000	21 250 000	100,00%

NOTE -12- ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat de l'exercice 2009 s'est soldé par un bénéfice de 3 184 437 DT. Il comprend les produits et les charges suivants :

12.1- PRODUITS D'EXPLOITATION DE LEASING ET DE FACTORING

Au 31 décembre 2009, ce poste, présentant un solde net de 11 306 732 DT contre 7 633 443 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit:

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2009	31/12/2008
INTERETS DE LEASING	12.1.1	10 696 282	7 107 091
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12.1.2	293 969	129 509
REVENUS DE FACTORING	12.1.3	316 481	396 843
TOTAL		11 306 732	7 633 443

12.1.1- INTERETS DE LEASING

Au 31 décembre 2009, ce poste, s'élevant à 10 696 282 DT, se détaille comme suit:

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
- LOYERS DE LEASING	24 664 195	33 284 322	-8 620 127
TOTAL LOYERS DE LEASING	24 664 195	33 284 322	-8 620 127
- TRANSFERTS EN PRODUITS DE LA PERIODE			
. INTERETS INCLUS DANS LES LOYERS ANTERIEURS	5 403 728	5 725 887	-322 159
- PRODUITS REPUTES RESERVES EN FIN DE PERIODE			
. INTERETS INCLUS DANS LES LOYERS	(4 051 804)	(5 403 728)	1 351 924
. PRE LOYERS	22 712	10 178	12 534
. INTERETS DE RETARDS ^❶	213 494	343 063	-129 569
VARIATION DES PRODUITS RESERVES	1 588 130	675 400	912 730
REVENUS BRUTS DE LEASING	26 252 325	33 959 722	-7 707 397
A DEDUIRE :			
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN LOCATION	(15 556 043)	(26 852 631)	-11 296 588
TOTAL	10 696 282	7 107 091	3 589 191

❶ Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement. Cette méthode n'est pas conforme aux dispositions de la norme comptable sectorielle NC 24. Faute d'insuffisance des informations récupérées du système d'information de la société, il n'est pas possible d'estimer l'impact de cette dérogation sur les intérêts de retard et sur les produits réservés.

12.1.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation, présentant un solde de 293 969 DT contre un solde de 129 509 DT au 31/12/2008, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
COMMISSIONS SUR RACHAT ET SUR PRODUITS D'ASSURANCE	141 779	77 784
FRAIS DE DOSSIERS	152 191	51 725
TOTAL	293 969	129 509

12.1.3- REVENUS DE FACTORING

Les revenus de factoring, totalisant 316 481 DT à la clôture de l'exercice contre 396 843 DT, se détaillent comme suit:

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
COMMISSIONS DE FACTORING	113 512	160 831
INTERETS DE FACTORING	202 969	236 012
TOTAL	316 481	396 843

12.2- CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes ont atteint 5 023 581 DT à la clôture de l'exercice contre 4 878 172 DT à la clôture de l'exercice précédent.

12.3- COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues durant l'exercice 2009, totalisant 103 848 DT, correspondent aux commissions sur convention cadre conclu avec ATIJARI BANK en date du 17 Avril 2008.

12.4- PRODUITS DES PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2009, les produits des placements et participations ont atteint 94 383 DT contre 146 902 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
INTERETS DES COMPTES COURANTS	40 921	51 595	-10 674
INTERETS DES COMPTES COURANTS (FACTORING)	1 142	1 751	-609
INTERETS SUR COMPTES CREDITEURS	42 063	53 346	-11 283
REVENUS DES VALEURS DE PLACEMENTS	18 477	61 038	-42 561
GAINS /PLACEMENTS	0	25 886	-25 886
JETONS DE PRESENCE PERÇUE	1 000	1 000	0
REVENUS DES PLACEMENTS	3 043	5 632	-2 589
REVENUS DES PLACEMENTS	22 520	93 556	-71 036
PRODUITS DE PARTICIPATION	29 800	0	29 800
REVENUS TOTAL	94 383	146 902	-52 519

12.5- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel ont atteint 1 433 205 DT à la clôture de l'exercice 2009 contre 1 202 194 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elles s'analysent comme suit:

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
SALAIRES ET COMPLEMENTS DE SALAIRES	964 484	829 735
CHARGES CONNEXES AUX SALAIRES	60 731	26 383
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE SUR SALAIRES	178 311	148 752
AUTRES CHARGES SOCIALES	330 673	197 324
REPRISE /PROVISION POUR CONGES A PAYER	(100 994)	0
TOTAL	1 433 205	1 202 194

12.6- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et les résorptions ont atteint 252 767 DT à la clôture de l'exercice contre 371 648 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 242	13 589
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 588	258 464
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR	66 937	99 595
TOTAL	252 767	371 648

12.7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2009, les autres charges d'exploitation, totalisant 821 453 DT contre 765 549 DT à la clôture de l'exercice précédent, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2009	31/12/2008
ACHATS	12.7.1	86 859	63 716
SERVICES EXTERIEURS	12.7.2	144 126	176 735
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12.7.3	362 821	338 387
CHARGES DIVERSES	12.7.4	42 000	24 000
IMPOTS ET TAXES	12.7.5	185 646	162 711
TOTAL		821 453	765 549

12.7.1- ACHATS

A la clôture de l'exercice, cette rubrique, totalisant 86 859 DT, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
ACHAT DE MATIERES ET FOURNITURES	86 859	63 716
TOTAL	86 859	63 716

12.7.2- SERVICES EXTERIEURS

A la clôture de l'exercice, cette rubrique, totalisant 144 126 DT, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	20 264	28 234
LOCATIONS	28 609	30 275
ENTRETIENS ET REPARATIONS	42 174	31 005
PRIMES D'ASSURANCES	51 673	86 020
ETUDES, RECHERCHES ET DIVERS SERVICES EXTERIEURS	1 407	1 201
TOTAL	144 126	176 735

12.7.3- AUTRES SERVICES EXTERIEURS

A la clôture de l'exercice, cette rubrique, totalisant 362 821 DT, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
FORMATION ET PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	15 162	10 792
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	144 504	147 166
PUBLICITES, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	65 158	34 183
TRANSPORTS	19 155	23 520
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	2 101	1 777
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	74 659	47 964
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	31 112	64 980
DOCUMENTATIONS	3 720	2 455
CHARGE LIEE A UNE MODIFICATION COMPTABLE	7 250	5 550
TOTAL	362 821	338 387

12.7.4- CHARGES DIVERSES

A la clôture de l'exercice 2009, cette rubrique, totalisant 42 000 DT, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
JETONS DE PRESENCE	42 000	33 000
CHARGE LIEE A UNE MODIFICATION COMPTABLE		-9 000
TOTAL	42 000	24 000

12.7.5- IMPOTS ET TAXES

A la clôture de l'exercice, cette rubrique, totalisant 185 646 DT, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS	29 707	25 191
TRANSFERT DE CHARGES/AVANCE TFP	(11 374)	0
TCL	100 000	100 000
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES	64 512	35 807
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 801	1 714
TOTAL	185 646	162 711

12.8- REPRISES SUR PROVISIONS SUR CREANCES

Au 31 décembre 2009, les reprises sur provisions, totalisant 6 500 990 DT contre 2 246 334 DT, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS ❶	6 480 680	2 199 880
REPRISE SUR PROVISIONS LIBRE (FACTORING)	-	15 786
REPRISE SUR PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES	20 310	30 668
TOTAL	6 500 990	2 246 334

❶ Les reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients s'analysent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	
REPRISE DE PROVISION SUR DEPRECIATION DES CREANCES RADIEES	5 197 104	
REPRISE DE PROVISION SUR DEPRECIATION DES CREANCES ABANDONNEES	688 814	
REPRISE DE PROVISION SUR DEPRECIATION DES AUTRES CREANCES	594 762	
TOTAL	6 480 680	

12.9- DOTATIONS AUX PROVISIONS

Au 31 décembre 2009, les dotations aux provisions, totalisant 1 431 720 DT contre 985 035 DT à la clôture de l'exercice précédent, se ventilent ainsi :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES SUR LA CLIENTELE	1 394 136	900 523
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES ACTIFS	17 917	29 653
DOTATIONS AUX PROVISIONS / ACHETEURS	19 667	54 859
TOTAL	1 431 720	985 035

12.9.1- DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES SUR LA CLIENTELE

Ce poste, totalisant 1 394 136 DT, s'analyse par classe de risque comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	
PROVISION SUR CREANCES CLASSES ❶	1 366 521	
COMPLEMENT DE PROVISION « ECART SUR ENCOURS »	27 615	
TOTAL	1 394 136	

❶ Les provisions sur créances classés se répartissent par classe de risque comme suit :

En DT	
DESIGNATION	31/12/2009
CLASSE 5	1 256 304
CLASSE 4	93 693
CLASSE 3	6952
CLASSE 2	9 572
TOTAL	1 366 521

12.10- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Au 31 décembre 2009, les autres gains ordinaires, s'élevant à 413 323 DT contre 167 799 DT à la clôture de l'exercice précédent, correspondent essentiellement aux plus-values de cession, rachat, remplacement des biens objet de financement et aux revenus provenant de la location d'un étage du siège à la société « ATTIJARI CONSEIL ».

12.11- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Au 31 décembre 2009, les autres pertes ordinaires s'élèvent à 5 996 929 DT contre 2 505 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elles se présentent comme suit.

En DT	
DESIGNATION	31/12/2009
APUREMENT DES SOLDES DEBITEURS	85 639
CREANCES RADIES	5 197 105
ABANDON DE CREANCES	688 814
CHARGES SUR CESSION D'IMMOBILISATION	25 371
TOTAL	5 996 929

12.12- IMPOTS SUR LES BENEFICES

Au 31 décembre 2009, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 67 488 DT contre 78 107 DT à la clôture de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun et notamment la loi n° 94-90 du 26 Juillet 1994, de la manière suivante :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
BENEFICE COMPTABLE AVANT IMPOT	3 251 924	1 937 408
A REINTEGRER		
- AMORTISSEMENTS FINANCIERS		26 852 630
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 366 521	955 379
- ABANDON DE CREANCES	644 623	
- DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES	17 917	29 653
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	50 648	4 456
- JETONS DE PRESENCE	42 000	33 000
A DEDUIRE		
- AMORTISSEMENTS FISCAUX		26 852 630
- REPRISE SUR PROVISIONS AYANT DEJA SUBIT L'IMPOT	2 037 877	1 781 353
- DIVIDENDE GIS	29 800	
BENEFICE FISCAL AVANT PROVISIONS	3 305 956	1 178 543
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 100%	3 305 956	955 379
BENEFICE FISCAL	0	223 164
A DEDUIRE LE MONTANT REINVESTIS AU TITRE DES SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS	0	0
BASE IMPOSABLE	0	0
IMPOT AU TAUX DE 35%	0	78 107
MINIMUM D'IMPOT 0,1% CA TTC	67 488	-
A IMPUTER		
- EXCEDENT D'IMPOT ANTERIEUR		
- ACOMPTE PROVISIONNELS PAYES / CREDIT D'IMPOT	160 872	286 020
IMPOT A LIQUIDER	-93 384	-207 913

NOTE -13- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie nette générée par la société « ATTIJARI LEASING » courant l'exercice 2009 s'élève à 5 334 397 DT contre -1 354 704 DT dégagée au titre de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie générés courant l'exercice se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-39 870 462	17 559
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-294 214	91 362
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	45 499 074	-1 463 625
TOTAL	5 334 397	-1 354 704

13.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux d'exploitation s'analysent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2009	31/12/2008
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS		85 195 421	57 874 683
ENCAISSEMENTS REÇUS DES ACHETEURS FACTORES		7 941 436	11 423 531
FINANCEMENTS DES ADHERENTS		-7 214 917	-10 321 203
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	13.1.1	-2 337 187	-2 063 231
DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. DESTINEES A LA LOCATION		-115 520 057	-47 412 363
INTERETS PAYES	13.1.2	-5 466 971	-5 373 924
IMPOTS ET TAXES PAYES	13.1.3	-2 112 753	-2 378 357
REMBOURSEMENT DE DETTES FISCALES		-880 555	-880 556
AUTRES FLUX DE TRESORERIE	13.1.4	525 121	-851 021
TOTAL		-39 870 462	17 559

13.1.1 - SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Cette rubrique, totalisant -2 337 187 DT à la fin de l'exercice 2009 contre -2 063 231 DT en 2008, se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
ASSURANCES	-295 373	-136 327
SALAIRES	-737 755	-687 592
CHARGES SOCIALES	-269 801	-258 318
COMMISSIONS ENCOURUES	-120 714	-7 432
HONORAIRES	-603 812	-562 656
DIVERS DECAISSEMENTS	-309 733	-410 906
TOTAL	-2 337 187	-2 063 231

13.1.2- INTERETS PAYES

Cette rubrique, totalisant -5 466 971 DT au 31/12/2009, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
AGIOS DEBITEURS	-3 053	-4 641
INTERETS SUR BILLET DE TRESORERIE	-683 233	-159 815
INTERETS SUR CERTIFICAT DE LEASING BEST	-463 441	-122 725
INTERETS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET CMT	-4 018 507	-5 011 982
INTERETS SUR ESCOMPTE	-297 698	-89 180
RISTOURNE SUR LES INTERETS DES EMPRUNTS	-1 037	14 419
TOTAL	-5 466 971	-5 373 924

13.1.3- IMPÔTS ET TAXES PAYES

Cette rubrique, totalisant -2 112 753 DT au 31/12/2009, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
DECLARATIONS MENSUELLES	-1 754 552	-2 310 776
AUTRES	-358 201	-67 581
TOTAL	-2 112 753	-2 378 357

13.1.4- AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Cette rubrique, totalisant 525 121 DT au 31/12/2009, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
PLACEMENTS	572 104	-572 104
JETONS DE PRESENCE	-42 000	-60 000
FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	-46 989	-56 530
COMPTE COURANT FACTORING	0	-134 113
PRODUITS DES PLACEMENTS	21 520	86 924
AGIOS CREDITEURS	41 365	59 978
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION	-20 878	-175 176
TOTAL	525 121	-851 021

13.2- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement s'analysent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
DECAIS. LIES A L'ACQUISITION D'IMMOB. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-360 088	-47 955
ENCAIS. LIES A LA CESSION D'IMMOB. CORPORELLES ET INCORPORELLES	65 874	21 000
DECAIS. LIES A L'ACQUISITION D'IMMOB. FINANCIERES	0	0
ENCAIS. LIES A LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	118 317
TOTAL	-294 214	91 362

13.3- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de financement s'analysent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		31/12/2009	31/12/2008
ENCAISSEMENTS SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL		0	12 500 000
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS		99 000 000	5 000 000
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	13.3.1	-63 950 926	-21 463 625
FLUX LIES AU FINANCEMENT A COURT TERME		10 450 000	2 500 000
TOTAL		45 499 074	-1 463 625

13.3.1- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Cette rubrique, totalisant -63 950 926 DT au 31/12/2009, s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
REMBOURSEMENT CREDIT A MT	-52 971 591	-5 193 136
REMBOURSEMENT CREDIT BEI	-1 979 335	-4 270 489
REMBOURSEMENT EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-9 000 000	-12 000 000
TOTAL	-63 950 926	-21 463 625

NOTE -14- ENGAGEMENTS HORS BILAN (LEASING)**14.1- ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés aux clients, s'élevant à 10 535 112 DT au 31 décembre 2009, se composent des attentes de mise en force, et des notifications de financement accordées à la clientèle.

14.2- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus des clients, s'élevant à 26 176 327 DT au 31 décembre 2009, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT		
	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
GARANTIES REÇUES	2 833 540	3 277 325	-443 785
INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS (*)	23 278 813	9 693 677	13 585 136
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	63 974	16 172	47 802
TOTAL	26 176 327	12 987 174	13 189 153

(*) Ce montant correspond aux intérêts à échoir sur contrats vivants et dont la constatation en revenu n'est pas encore réalisé.

14.3- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les engagements réciproques, totalisant 9 779 585 DT au 31/12/2009 correspondent au cautionnement solidaire accordé par la République Tunisienne au titre du crédit obtenu par « ATTIJARI LEASING » auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Au 31/12/2009, l'encours de ce crédit s'élève à 9 779 585 DT.

NOTE -15- ENGAGEMENTS HORS BILAN (FACTORING)

Les engagements hors bilan relatifs aux adhérents (département factoring) s'élevant à 2 209 983 DT au 31 décembre 2009, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2009	31/12/2008
AUTORISATION	4 250 000	5 350 000
ENCOURS	-2 040 017	-2 646 318
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 209 983	2 703 682

NOTE -16- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**A-ENGAGEMENTS DONNES**

PARTIE LIEE	MONTANT DE FINANCEMENT	En DT	
		ENCOURS AU 31/12/2009	IMPAYES AU 31/12/2009
<u>GROUPE BEN JEMAA</u>			
STE TUNISIENNE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	425 732	92 405	0
TOTAL	425 632	92 405	0
<u>GROUPE DOGHRI</u>			
SOCIETE TUNISIENNE D ENGRAIS CHIMIQUES	1 385 113	731 910	0
TOTAL	1 385 113	731 910	0
<u>ATTIJARI BANK</u> - GARANTIES DONNEES (EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS)		11 946 105	

B- ENGAGEMENTS RECUS

En DT

PARTIE LIEE	MONTANT DE FINANCEMENT
<u>ATTIJARI BANK</u>	
ENCOURS EMPRUNT	19 403 495

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES D'ATTIJARI LEASING,

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société ATTIJARI LEASING arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons audité les états financiers de la société ATTIJARI LEASING faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 148 134 498 DT et un résultat bénéficiaire de 3 184 437 DT au 31 décembre 2009. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la société ATTIJARI LEASING, arrêtés au 31 décembre 2009, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société ATTIJARI LEASING, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence l'existence de certaines insuffisances impactant la fiabilité de certains comptes d'actifs et de passifs, sans que leur effet soit d'une importance telle qu'elle justifierait qu'elles soient mentionnées au niveau de notre opinion sur les comptes. Ces insuffisances ont été reportées au niveau de notre lettre de recommandations remise à la direction et au Conseil d'Administration d'ATTIJARI LEASING.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société ATTIJARI LEASING se limite actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières. Les dispositions des décrets susvisés et de l'arrêté du Ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif, sont partiellement respectées.

Tunis, le 28 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet NEJI Fethi
Fethi NEJI

Expertise, Finance et Conseil
Salah DHIBI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES D'ATTIJARI LEASING,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475, si applicable) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES
(AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)**

Au cours de l'exercice 2008, la société ATTIJARI LEASING a conclu une convention cadre avec ATTIJARI BANK portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'attijari LEASING à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients ATTIJARI LEASING;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à ATTIJARI LEASING;
- Echange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées courant l'année 2009, la société ATTIJARI LEASING a servi à ATTIJARI BANK une commission de 103 848 DT.

II- LES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la société ATTIJARI LEASING envers ses administrateurs au titre de jetons de présence tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 s'élèvent à 42 000 DT, et ce, en vertu de la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 Juin 2009.

En outre, en vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 06 Mai 2009 et la décision du conseil d'administration du 25 Mai 2009, désignant Mr MOHAMED EL MONCER Directeur Général de la société ATTIJARI LEASING, le conseil d'administration réuni le 15 Avril 2010 a ratifié la rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2009.

Le montant de cette rémunération s'élevant à 75 497 DT correspond à celui constaté dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet NEJI Fethi
Fethi NEJI

Expertise, Finance et Conseil
Salah DHIBI